



Questionnaire

accompagnant la procédure de consultation sur l'avant-projet de loi relatif à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC)¹

Instance qui prend part à la consultation :

Les instances consultées sont invitées à répondre en particulier aux questions suivantes (les renvois se réfèrent aux articles de l'avant-projet [AP] de loi relatif à l'encouragement aux fusions de communes ou au rapport explicatif [RE]) :

1. Plan de fusions

Approuvez-vous la proposition qui consiste à ce que les communes participent de manière active aux travaux des préfets, se déterminent sur le projet de fusion qui les concerne et informent la population sur tous les aspects (art. 7 AP / RE ad art. 7, p. 7) ?

.....

2. Aide financière

a) Approuvez-vous le principe prévoyant un montant de base pour chaque commune qui fusionne, calculé en fonction du chiffre de la population légale (art. 11 al. 1 et 2 AP / RE ad art 11, p. 9) ?

.....

b) Approuvez-vous le chiffre maximal de 5'000 habitants pour le calcul (art. 11 al. 3 AP / RE ch. 3.2 et ad art. 11, p. 9) ?

.....

c) Adhérez-vous au système prévoyant deux multiplicateurs du montant de base, l'un en fonction de la taille de la nouvelle commune, l'autre en fonction de la conformité avec le projet de fusion (art. 12 AP / RE ad art 12, p. 9) ?

.....

¹ Le dossier complet de la consultation est téléchargeable sur le site internet du Service des communes ; le présent questionnaire y figure également, sous forme d'un document word : <http://admin.fr.ch/scom>

3. Financement

a) Partagez-vous la proposition consistant à répartir le financement entre l'Etat et l'ensemble des communes (RE ad art. 15, p. 10 et 11) ?

.....

b) Approuvez-vous la clé de répartition prévu (art. 15 et art. 16 al. 1 AP) ?

.....

c) Avez-vous d'autres propositions ?

.....

4. Convention de fusion

Approuvez-vous les propositions relatives au contenu et à la durée de validité des obligations figurant dans une convention de fusion (art. 17 AP [art. 141a et 141b LCo] / RE p. 11 et 12) ?

.....

5. Question générale

Avez-vous d'autres remarques, propositions ou commentaires à formuler sur cet avant-projet ?

.....

Lieu et date :

Prière d'envoyer vos réponses d'ici au **15 octobre 2009** à l'adresse suivante :

Service des communes
Place Notre-Dame 4
Case postale
1701 Fribourg
communes@fr.ch